

aussi honnête, puisqu'il n'avoue pas son inconséquence.

L'honorable monsieur a voté en faveur de cette politique et a fait tout ce qu'il a pu, n'ayant pas alors de portefeuille dans le ministère, pour forcer le gouvernement à adopter cette politique.

Tous se rappellent le changement de politique qui s'est fait alors en quelques heures, et nous savions très bien que la pression qu'a exercée l'honorable député (M. Tupper) sur le gouvernement en a été la cause; et aussi que 10 ou 11 mois après, l'honorable monsieur vota en faveur de l'abandon de cette politique et de l'abrogation de l'acte qui avait imposé ce droit. Et cependant, l'honorable monsieur a l'audace d'accuser dans cette Chambre, aucun honorable député d'inconséquence, bien qu'il soit lui-même aussi inconséquent sous ce rapport qu'aucun autre honorable député du Parlement.

Et si nous retracions la carrière politique de l'honorable monsieur depuis son commencement, je n'ai aucun doute que nous retrouverions cette inconséquence de l'honorable monsieur dans un grand nombre d'autres cas.

L'honorable monsieur est inconséquent au sujet de cette même motion. Il a déclaré à cette Chambre, avec le très honorable député de Kingston, que la politique de l'Opposition était de permettre à la matière première d'entrer dans ce pays libre de droits? Le charbon est-il une matière première pour la fabrication? Il est matière première ou il est article de fabrique, et aucune institution manufacturière de ce pays ne peut marcher sans charbon.

Alors, c'est une matière première; et cependant l'honorable monsieur prône l'imposition d'un droit sur le charbon, et imposerait ainsi un droit sur une matière première qu'il a prétendu devoir laisser entrer libre de droit.

Est-ce conséquent?

L'honorable monsieur a dit aussi que l'imposition d'un léger droit avait causé l'envoi d'une grande quantité de marchandises du Canada dans les provinces maritimes.

La farine consommée dans les provinces maritimes est le produit du cultivateur canadien, et est-ce le pré-

lèvement d'un droit qui l'y a fait envoyer?

Il n'y a pas de droit sur la farine aujourd'hui, et cela depuis sept ans; mais, néanmoins, la farine consommée dans les provinces maritimes vient principalement du Canada, ce qui prouve d'une manière positive que ce n'est pas l'imposition d'un droit qui fait expédier ces articles de commerce dans la Nouvelle-Ecosse et les autres provinces baignées par l'Atlantique.

Les honorables messieurs de la gauche ont prétendu qu'en imposant un droit de 75c. sur le charbon et de 50c. par baril sur la farine qui viennent dans les provinces maritimes des Etats-Unis, cela nous ferait accorder la réciprocité par les Américains. Je m'étonne qu'un homme intelligent puisse croire qu'une population de quatre millions d'âmes pourrait faire changer la politique fiscale d'une nation de quarante millions, en mettant un droit sur la houille et la farine, et un léger droit sur le malt. Il y a quelque temps, le gouvernement canadien imposa un droit sur le malt importé dans le pays, mais les Américains ont-ils aboli le droit sur le malt et permis à celui du Canada d'entrer libre de droits aux Etats-Unis? Non; au contraire, ils doublèrent le droit sur le malt.

L'honorable député de Toronto-Ouest semble vouloir dire que l'imposition de ce droit n'augmenterait pas le prix du charbon. Or, si l'on consulte les témoignages reçus par le comité nommé pour s'enquérir de la question l'année dernière, l'on verra que personne n'a prétendu que l'imposition d'un pareil droit n'augmenterait pas le prix de la houille dans l'ouest.

M. TUPPER — L'honorable député ne sait-il pas qu'une assemblée de fabricants tenue à Toronto a consenti à la proposition d'imposer un droit sur la houille?

M. OLIVER — L'on m'a dit qu'un individu nommé Fraser, employé par les messieurs de la gauche, a parcouru le pays et convoqué une assemblée à Toronto, composée de personnes favorables aux vues énoncées par l'Opposition. Je puis dire que la Chambre de Commerce, qui est un corps indépendant et qui représente les commerçants de ce pays, a aussi eu une assemblée;